L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 11 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Epicerie avec barotte, cheval, wagon. L'établissement, situé dans le Second District, fait d'excellentes affaires au comptant. S'adresser au bureau du journal.
10 août—4f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux.
5 août—1m.

DEMANDES.

ON demande—Une jolie chambre garnie, avec ou sans déjeuner, dans une famille française distinguée et dans le centre de la ville. S'adresser immédiatement à S. G., à ce bureau.
11août—1f

ON demande—Les bonnes couturières à la fabrique de soujers de S. Heiman No 36 Bienville, près Chartres.
10 août—2f

ON demande—Une bonne cuisinière, (une Française, de préférence). Avant de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St Charles.
9août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adolph Elmer Bader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,827—Division D. Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Elmer Bader décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 août—11,16 20 Greffier.

Succession de Soldedie Duplechet, veuve Laux François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Binson Renard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,134—Division D.—Avis est par le président donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,398—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN.
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Romain Buissière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette successionet à toutesautres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—août 5,9

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,099—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
6 août—6 10 14. Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,810—Division D.—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D—Attendu que Josias A. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

VENTES PAR LE CONSTABLE

Charles A. Beck vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 12,730—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rostrp, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un cheval, une charrette à lait et 8 vaches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 août—6, 10, 13. Nlle-Orléans

George Barons vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No. 13,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adèle près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barrils vides, au lot de bordeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4,8,13

Jean Schoetz vs Frank Ernst et Fred. Ernst individuellement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,023—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rostrp, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adèle près Tchoupitoulas, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barrils vides, au lot de bordeaux d'après inventaire enregistré en une bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 août—4 9 13

Joseph Hugo vs. Frank Ernst et Fred Ernst, conjointement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No. 13,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rostrp, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, avec consentement, je vendrai à l'enchère publique, au local No 32 rue Adèle près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un mulet et harnais; un wagon de tonnellier, un cheval, harnais et wagon, au lot de barils vides, au lot de bordeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4,8,13

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

Pour les Cie ne ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tout lot est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des pièces mauvaises.

Pour billets, s'adresser au soussigné ou à un membre de la Compagnie.

Pour billets, s'adresser au soussigné ou à un membre de la Compagnie.

Pour billets, s'adresser au soussigné ou à un membre de la Compagnie.

Grande Distribution Gratuite aux bureaux de la Compagnie, 319 Broadway, New York, le lendemain de chaque tirage, de la liste officielle des numéros gagnants, avec le montant des lots payés par la Compagnie.

Tous les Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
100 " "	50	5,000
3,179 Lots s'élevant à		$335,000

Pour les Cie ne ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Julius H. Pratus vs. New Orleans Insurance Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Poydras et Tchoupitoulas, le MARDI, 16 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espinade, Levée, Champs Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant la propriété de Helly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé par devant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 28me jour d'août, 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. H. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. M. McConnell, défendeur dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Hanbuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le **neuvième indivis** d'un certain lot de terre **ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, et de l'autre côté du Bayou Gentilly, d'après Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit sur un plan de Fitze annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 août 1871, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Tarroll, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamants.**
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25—Sept 1,6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,534—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Cassaulo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, ancienneument ingénieur civil, le 1 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancienneument notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt quatre pieds moins trente pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingts seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cassaulo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et s'y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Ensemble avec soixante actions réputées à cinquante six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Tout comptant pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'un prêt fait par cet acte, dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1882 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1887.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conformément avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente plaintif, conformément les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdan Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 21,516—En vertu d'un ordre de vente date le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887 à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogues, compoirs de prescription, une grande balance, comptoir, étagères, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, carré situé borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Chartres, marqué de la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député voyer, daté du 21 décembre 1836, et annexé à un acte passé pardevant A. Boulougnaie, notaire, mesurant trente cinq pieds vingt-deux pouces de front sur la ligne du front de cette rue, et quatre vingt dix pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain L, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: la somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dit pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingt dollars, partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette: l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, a moi adressé par le Honorable Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Serpent, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1876, une copie de quel est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Real, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,474—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Cassaulo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 1 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt quatre pieds moins trente pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingts seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cassaulo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et s'y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baudin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme les numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles; le dit numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste en un et deux ans représentés par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sydnie Gates l'adjudicataire.
23 juil—30 31 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de vaches, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Lafayette.

Bertrand Saloy vs James Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le **neuvième indivis** d'un certain lot de terre **ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, et de l'autre côté du Bayou Gentilly, d'après Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit sur un plan de Fitze annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 août 1871, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Tarroll, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamants.**
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4 11 18 25—sept 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 625—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré dit borné par les rues St André, Carondelet, Barones et Félicité, et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur de cent quatre vingt dix pieds deux pouces et vingt-six pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1881 et annexé à un acte passé pardevant Dejoyé de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Clover et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Clover sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et s'y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Je vendrai à la Pendan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Grande (anciennement St Paul), Howard (anciennement Girondo) et Comune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1881 et annexé à un acte passé pardevant Dejoyé de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Howard et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la rue Howard sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles; le dit numéro quatre forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste en un et deux ans représentés par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sydnie Gates l'adjudicataire.
23 juil—30 31 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre ou un terrain situé sur le Chemin du Bayou St-Jean, ayant (mesure française) cinquante-neuf pieds de façade sur le Chemin du Bayou (6-4 sens, deux cent soixante-dix pieds de profondeur (dimensions pris ou moins exactes). Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hullin, et de l'autre côté par la propriété de Lemarié ou fondée de pouvoirs; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les divers morceaux de terre ou terrains et tous les droits, privilèges et avantages s'y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.

Ensemble avec les quatre-vingts actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.

Saisie dans la susdite affaire.
Conditions: Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir: La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt, par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres, à partir du 1er décembre 1881; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1883; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 20 décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante pi